



Mairie de Cuges-les-Pins

Commune de Cuges-les-Pins

Tarifs municipaux en vigueur au 1^{er} septembre 2026

Cahier des tarifications n°015/2026

Délibération n°2026-065 en date du 23 juin 2026

Services Culturels- Développement économique & Événementiel

Tarifs pratiqués

A - BILLETS D'ENTREE POUR LES SPECTACLES : Fixation des tarifs

CATEGORIES	Prix d'une entrée
Tout public	12,00€
Jeunes de 13 à 18 ans	8,00€
Enfants de 6 ans à 12 ans	5,00€
Enfants jusqu'à 6 ans	gratuit

BILLETS D'ENTREE CINEMA : Fixation des tarifs

CATEGORIES	Prix d'une entrée
Adultes	4,00€
Enfants de 12 ans à 18 ans	3,00€
Enfants jusqu'à 12 ans	gratuit

B- TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Salle des Arcades

CATEGORIES	Prix de location de la salle le Week - End	Prix de location de la salle en Journée ou Soirée	Caution	Caution nettoyage	Mobilier*
Associations de la Commune	Gratuit	Gratuit	500€	100€	100€
Particuliers de la commune	600€	400€	500€	100€	100€
Particuliers ou associations extérieures	1500€	800€	1 000€	100€	100€

Salle des mariages

CATEGORIES Location salle des mariages	Prix de location de la salle le Week - End	Prix de location de la salle en Journée ou Soirée	Caution	Caution nettoyage	Mobilier*
Associations de la Commune	Gratuit	Gratuit	500€	100€	100€
Particuliers de la commune	400€	200€	500€	100€	100€
Particuliers ou associations extérieures	800€	400€	1 000€	100€	100€

Salle de l'entraide

CATEGORIES Location salle de l'entraide	Prix de location de la salle le Week - End	Prix de location de la salle en Journée ou Soirée	Caution	Caution nettoyage	Mobilier*
Associations de la Commune	Gratuit	Gratuit	500€	100€	100€
Particuliers de la commune	300€	200€	500€	100€	100€
Particuliers ou associations extérieures	600€	300€	1 000€	100€	100€

Pour la location de toutes les salles communales, deux chèques de caution seront demandés :

- un chèque de caution-état des lieux/matériel de 500 euros sera demandé et à établir à l'ordre de REGIE RECETTES COMMUNICATION et EVENEMENTIEL, contre remise d'un récépissé. Cette caution ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire après restitution des clefs, si l'état des lieux est conforme à l'état original. Toutefois, en cas de dégradations constatées dans le bâtiment ou en cas de dégradations de matériels, lors de la visite des lieux par les services municipaux, le chèque de caution sera encaissé après notification d'un courrier faisant un état budgétaire précis des dégradations constatées. *(Tous les matériels non-restitués ou ceux dont la réparation est irréalisable devront être payés par l'emprunteur à la mairie de Cuges-les-Pins au tarif suivant : 1 table = 70€ / 1 banc = 50€ / 1 chaise = 30€ / 1 grille = 200€ / 1 table ronde = 140€ / 1 mange-debout = 60€ / 1 barrière = 60€.)*
- un chèque de caution-ménage de 200 euros sera demandé et à établir à l'ordre de REGIE RECETTES COMMUNICATION et EVENEMENTIEL, contre remise d'un récépissé. Cette caution ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire après qu'il ait réalisé le nettoyage de la salle louée, si l'état des lieux est conforme à l'état original. Conformément au règlement de mise à disposition des salles communales, au moment de la sortie, l'emprunteur assurera le nettoyage de l'espace occupé, des toilettes et des accès au local du matériel, le cas échéant. Il collectera les déchets et les portera aux différents containers prévus à cet effet, en respectant le tri sélectif. A défaut, le chèque de caution sera encaissé après notification d'un courrier faisant un état précis de l'état constaté de la salle au moment de la sortie.

*s'ajoute au montant de caution.

C – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- ORGANISATION D'EVENTEMENTS

1- Salon, foire, forum

Tarif par jour comprenant une table, chaises, 2 grilles, électricité

STANDS	Extérieurs	Cuges ⁽¹⁾
Parcelle pour stand commercial ≤ 6m ²	50€	20€
Parcelle pour stand commercial > 6m ² et < 30m ²	100€	30€
Parcelle pour stand commercial > 30m ²	200€	60€
Parcelle pour stand commercial « ventes sandwiches... »	35€	10€

(1) Entreprises ou commerces fiscalement domiciliés à Cuges-les-Pins

Options

2- Fourniture de matériel

FOURNITURE	Forfait 1 jour	Caution
Fourniture matériel : 1 table	5€	50€
Fourniture matériel : 1 banc	3€	30€
Fourniture matériel : 1 grille	5€	50€
Fourniture électricité 230V 10A (hors matériel électrique)	20€	

Service Communication

Tarifs pratiqués

A – VENTE D’ESPACES PUBLICITAIRES

SUPPORTS DE COMMUNICATION

CHOIX DES ANNONCEURS

- Priorité aux annonceurs Cugeois (KBis, adresse postale, ...)
- puis aux partenaires de Cuges (sponsors des associations, administrations, ...)
- puis aux annonceurs Départementaux / Régionaux
- puis nationaux

Le service communication se réserve le droit de refuser les demandes sans précision de motif.

Visuel au bon format et dans les temps + supports à fournir par l'annonceur.
(Affiche, Dibon, banderole...)

BASE DE TARIFICATION

- Tarifs indiqués sur la base d'un annonceur Cugeois.
- Majoration de **20%** de ces tarifs pour les annonceurs départementaux, régionaux.
- Majoration de **50%** de ces tarifs pour les annonceurs nationaux.

CUGES MAG

Tarifs pour 1 parution sur le mois déterminé dans le Mag papier / pdf et 1 diffusion FB.

50€ : 1/8 page ou 1/4 de rabat 95x70mm

85€ : 1/4 page ou 1/2 rabat 95x140mm

120€ : 1/2 page ou Publireportage ½ page

155€ : Rabat plein 95x290mm ou Publireportage 1 page

230€ : 3è de Couv : 1page

310€ : 4è de Couv : 1page

.....

SITE INTERNET Mairie Cuges

Tarif pour 1 parution pour 1 mois, date à date.

90€ : Bandeau Pub

.....

PANNEAU LUMINEUX

Tarif pour 1 parution pour 1 semaine date à date.

110€ : Annonce Pub

.....

AFFICHE PUB - PANNEAU AFFICHAGES (à venir)

Tarif pour 1 parution pour 1 semaine date à date.

20€ : 1 affiche A4

25€ : 1 affiche A3

.....

**PANNEAU RIGIDE - ESPACE MUNICIPAUX
STADE FOOT**

Tarif pour 1 AN date à date

400 € : 1 emplacement 80h cm X 200 cm L

TENNIS

Tarif pour 1 AN date à date

240€ : 1 emplacement 80h cm X 120 cm L

DOJO

Tarif pour 1 AN date à date

170€ : 1 emplacement 80h cm X 120 cm L

AIRE DE CAMPING CAR

Tarif pour 1 AN date à date

170€ : 1 emplacement 80h cm X 120 cm L

Pôle Enfance et jeunesse



Tarifs pratiqués

A – a – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE :

QUOTIENT FAMILIAL	Prix du repas si l'enfant est inscrit	Prix du repas exceptionnel	Prix du repas de l'enfant inscrit au centre de loisirs
Inférieur à 300€	1,29€	3,37€	2€
De 301 à 600€	2,14€	4,49€	
De 601 à 900€	3,12€	5,89€	
De 901 à 1 200€	3,65€	7,06€	
De 1 201 à 1 500€	4,25€	8,61€	
Au-delà de 1 500€	4,86€	9,84€	

A – b – TARIFS REPAS COLLABORATEURS BENEVOLES OCCASIONNELS DE SERVICE PUBLIC :

QUOTIENT FAMILIAL	Prix du repas
Inférieur à 300€	1,29€
De 301 à 600€	2,14€
De 601 à 900€	3,12€
De 901 à 1 200€	3,65€
De 1 201 à 1 500€	4,37€
Au-delà de 1 500€	4,99€

B – TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES et ALSH :

TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES : augmentation proposée 4%

Les tarifs des activités Péricolaires sont fixés comme suit (le tarif exceptionnel est appliqué en cas de non réservation avant le 19 du mois pour le mois suivant) :

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE – PERISCOLAIRE MATIN - tarification au forfait
Inférieur à 900 €	0,52 €
Au-delà de 900 €	0,83 €

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE – PERISCOLAIRE MATIN – EXCEPTIONNEL - tarification au forfait
Inférieur à 900 €	0,87 €
Au-delà de 900 €	1,20 €

QUOTIENT FAMILIAL	ELEMENTAIRE – PERISCOLAIRE MATIN - tarification au forfait
Inférieur à 900 €	0,83 €
Au-delà de 900 €	1,04 €

QUOTIENT FAMILIAL	ELEMENTAIRE – PERISCOLAIRE MATIN – EXCEPTIONNEL - tarification au forfait
Inférieur à 900 €	1,20 €
Au-delà de 900 €	1,40 €

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE et ELEMENTAIRE - PERISCOLAIRE SOIR avec goûter pré-réservé - tarification au forfait
Inférieur à 900 €	1,56 €
Au-delà de 900 €	1,77 €

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE et ELEMENTAIRE - PERISCOLAIRE SOIR EXCEPTIONNEL avec goûter EXCEPTIONNEL tarification au forfait
Inférieur à 900 €	1,92 €
Au-delà de 900 €	2,13 €

QUOTIENT FAMILIAL	ELEMENTAIRE - PERISCOLAIRE SOIR sans goûter tarification au forfait
Inférieur à 900 €	1,04 €
Au-delà de 900 €	1,25 €

Le tarif de l'Aide aux devoirs élémentaire est fixé comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	Aide aux devoirs (Tarification au forfait)
Inférieur à 900 €	2,00 €
Au-delà de 900 €	2,40 €

Tarif en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la structure d'accueil (périscolaire soir – alsh mercredis, vacances – secteur jeunes mercredis, nocturnes, vacances – ATSP – Aide aux devoirs) : 5 euros le retard, à partir du 4^{ème} retard.

Les tarifs de l'ALSH sont fixés comme suit :

Quotient Familial	ALSH Mercredis (1/2 journée) Sur la base de 5.5h	Alsh Vacances forfait 5 jours
De 0 à 300 €	0.83 €	8.25 €
De 301 à 400 €	1.65 €	16.50 €
De 401 à 500 €	2.20 €	22.00 €
De 501 à 600 €	2.47 €	24.75 €
De 601 à 700 €	3.85 €	38.50 €
De 701 à 800 €	4.40 €	44.00 €
De 801 à 900 €	4.95 €	49.50 €
De 901 à 1000 €	5.50 €	55.00 €
De 1001 à 1100 €	6.05 €	60.50 €
De 1101 à 1200 €	6.60 €	66.00 €
De 1201 € à 1500 €	7.43 €	74.25 €
Supérieur 1501 €	9.08 €	90.75 €
+ 2 € le repas par jour de fréquentation		

Tableau récapitulatif - TARIFS DES SERVICES SCOLAIRES

Quotient Familial	Restaurant scolaire	Repas exceptionnel	Périscolaire	Aide aux devoirs élémentaire	ALSH Mercredis (1/2 journée) Sur la base de 5.5h	Alsh Vacances forfait 5 jours
De 0 à 300 €	1.29€	3.37 €	Cf grille tarifaire du périscolaire	Cf grille tarifaire de l'Aide aux devoirs élémentaire	0.83 €	8.25 €
De 301 à 400 €	2.14 €	4.49 €			1.65 €	16.50 €
De 401 à 500 €	2.14 €	4.49 €			2.20 €	22.00 €
De 501 à 600 €	2.14 €	4.49 €			2.47 €	24.75 €
De 601 à 700 €	3.12 €	5.89 €			3.85 €	38.50 €
De 701 à 800 €	3.12 €	5.89 €			4.40 €	44.00 €
De 801 à 900 €	3.12 €	5.89 €			4.95 €	49.50 €
De 901 à 1000 €	3.65 €	7.06 €			5.50 €	55.00 €
De 1001 à 1100 €	3.65 €	7.06 €			6.05 €	60.50 €
De 1101 à 1200 €	3.65 €	7.06 €			6.60 €	66.00 €
De 1201 € à 1500 €	4.25 €	8.61 €			7.43 €	74.25 €
Supérieur 1501 €	4.86 €	9.84 €			9.08 €	90.75 €
					+ 2 € par jour pour le repas	

C –TARIFICATION ESPACE JEUNES

Tarifification Accueil des jeunes - vacances

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FORFAITAIRE DES FAMILLES PAR SEMAINE
De 0 à 300€	40,00€
De 301 à 600€	50,00€
De 601 à 900€	60,00€
De 901 à 1 200€	70,00€
De 1 201 à 1 500€	80,00€
Supérieur à 1 500€	90,00€



Lorsque les semaines d'ouverture du secteur jeunes sont inférieures à 5 journées, une participation des familles sera demandée au prorata du nombre de jours d'ouverture. Pour toute absence pour des raisons médicales, un décompte sera effectué sur présentation du certificat médical correspondant.

Tarifification Accueil des jeunes – mercredi après-midi/nocturnes : 20 euros par mois

Tarifification Accueil des jeunes – ATSP : 10 euros par mois

Service Funéraire

Tarifs pratiqués

A – CONCESSIONS et CAVEAUX

		QUINZENAIRE Avec enregistrement de l'acte	QUINZENAIRE Sans enregistrement de l'acte	TRENTENAIRE Avec enregistrement de l'acte	TRENTENAIRE Sans enregistrement de l'acte	CINQUANTENAIRE Avec enregistrement de l'acte	CINQUANTENAIRE Sans enregistrement de l'acte
Pleine terre	/	644,00€	619,00€	/	/	/	/
Columbarium	/	1050,00€	1025,00€	/	/	/	
Monoplace	/	644,00€	619,00€	739,00€	714,00€	896,00€	871,00€
2 places	/	657,00€	632,00€	760,00€	735,00€	940,00€	915,00€
4 places	/	683,00€	658,00€	786,00€	761,00€	966,00€	941,00€
6 places	/	724,00€	699,00€	847,00€	822,00€	1053,00€	1028,00€

B – LES REDEVANCES FUNERAIRES

Vacations funéraires : versement d'une vacation fixée à 25€, pour une surveillance de la fermeture de cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt, en l'absence de la famille, ou lors des opérations de crémation.

Service Police Municipale

Tarifs pratiqués

A – POSE D’ECHAFAUDAGES OU DE PALISSADES DE CHANTIER

	TARIF JOURNALIER H.T.	TARIF JOURNALIER T.T.C
Les 4 premières semaines	2€/mètre linéaire	2,40€/mètre linéaire
Semaine supplémentaire	2,50€/mètre linéaire	3,00€/ mètre linéaire

B – DROITS DE PLACE- Marché

1,00€ le mètre linéaire pour les stands ne nécessitant pas une prise de courant électrique. Voir si cohérence avec le tarif des autres communes.

1,30€ le mètre linéaire pour les stands nécessitant une prise de courant électrique.

C – DROITS DE PLACE – Aire de stationnement pour camping-car

PRESTATIONS	TARIFS
1 journée avec vidange et/ou remplissage	7,50€/24h
Dépassement du forfait journalier	1€/heure
Taxe de séjour	0,22€/nuit et/ personne

D- DIFFERENTES OCCUPATIONS DOMAINE PUBLIC

TYPES	Tarifs
Terrasses café	22,00€/m²/an
Fourgon aménagé, pizza et assimilés installés de manière occasionnelle	18,00 €/ jour d'ouverture
Cirque –Chapiteau jusqu'à 1 000m ² et manèges hors fête foraine	80,00€ / jour d'ouverture
Cirque –Chapiteau de plus de 1 000m ² et manèges hors fête foraine	140,00€ / jour d'ouverture
Camion ambulant dont le propriétaire habite Cuges	80,00€ le Forfait trimestriel

E- TAXES LOCALES SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (tarifs applicables au 1^{er} janvier 2027)

TYPES	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure ou égale à 50 m ²	
Dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)	25€/m²	50,10€/m²	
Dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)	75,40€/m²	148,80€/m²	
TYPES	Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie comprise entre 12m ² et 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
Enseignes	25€/m²	50,10€/m²	100,40€/m²

F- TAXES COMMUNALES – FETE FORAINE – FESTIVITES DE LA SAINT ANTOINE

TYPES	Pour la durée de la fête (<i>durée fixée par la commune</i>) – Sans consommation électrique	Pour la durée de la fête (<i>durée fixée par la commune</i>) – Avec consommation électrique
Manèges jusqu'à 400 m ²	150€	200€
Manèges au-delà de 400 m ²	300€	400€

TYPES	Tarif par mètre linéaire et par jour pendant la durée de la fête (<i>durée fixée par la commune</i>) – Sans consommation électrique	Tarif par mètre linéaire et par jour pendant la durée de la fête (<i>durée fixée par la commune</i>) – Avec consommation électrique
Stands	1€ (Métrage réel tout compris)	1,5€

Un acompte de 50% de la somme définitive sera demandé à la réservation. A défaut de cet acompte, la demande ne sera pas prise en compte. Les dimensions de l'emplacement prises en compte pour la réservation seront celles communiquées par le gérant sur son courrier de demande. Les prises de mesures définitives et le solde correspondant seront effectués le jour de l'installation. Il sera demandé une taxe de 500 euros pour tout manège installé sans autorisation préalable. Il sera demandé une taxe de 5 euros par mètre linéaire par jour pour tout stand installé sans autorisation préalable. Ces tarifs s'entendent hors fournitures de fluides qui sont à la charge des propriétaires des métiers forains.

Service Accueil

Tarifs pratiqués

A - TARIFICATION REPAS NON SCOLAIRES :

CATEGORIES	Prix du repas
Instituteurs, professeurs des écoles	5,50€
Tarif normal	8,00€

- Tarifification portage de repas à domicile

REVENUS	Personne seule	Couple	Tarif	Tarif Invité
Revenus inférieurs ou égaux à	743,00€	1 182,00€	3,85€	13,60€
Revenus inférieurs ou égaux à	1 062,00€	1 607,00€	5,72€	
Revenus supérieurs à	1 062,00€	1 607,00€	7,59€	

- Tarifification portage de repas à domicile pour les bénéficiaires de l'aide sociale : **7,77 euros**

Ce montant est facturé au Département conformément à l'arrêté du Département en date du 23 janvier 2023.

Pour Information - Tarifs pratiqués par le CCAS

Service téléassistance :

Tarifcation imposée par le Conseil départemental 13 : 8.00 € par mois

Crèche familiale et collective :

Les tarifs pratiqués sont calculés en fonction des revenus déclarés au titre de l'avis d'imposition N-2 de la famille, du nombre d'enfants au foyer et sont arrêtés sur la base des barèmes fixés par la Caisse d'Allocation Familiales. Les tarifs sont revus chaque année au 1er janvier en fonction des nouveaux barèmes de la CNAF.

Le calcul s'établit de la fonction suivante :

Revenus de la famille N-2/12) x Taux d'effort

100